



Le 25 septembre 2020

LETTRE PAR COURRIEL
CHEQUE PAR LA POSTE

Me Steve Cadrin
Dufresne Hébert Comeau Avocats
2955, rue Jules-Brillant
Bureau 301
Laval (Québec) H7P 6B2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à
l'installation d'équipements au poste des Appalaches
Votre dossier : R-4112-2019
Notre dossier : R058187 YF

Cher confrère,

Nous vous informons que vous recevrez, dans les prochains jours, un chèque au montant de 17 893,68 \$, taxes incluses, en paiement des frais de participation de votre cliente l'Association des hôteliers du Québec et Association des restaurateurs du Québec dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2020-116 rendue par la Régie de l'énergie le 1^{er} septembre 2020.

Veuillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

(s) Josée Gagnon

Signée par Josée Gagnon adjointe juridique en l'absence de :
Yves Fréchette
/jg

p.j.

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)



Le 25 septembre 2020

LETTRE PAR COURRIEL
CHEQUE PAR LA POSTE

Me Pierre Pelletier
2843 rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Appalaches
Votre dossier : R-4112-2019
Notre dossier : R058187 YF

Cher confrère,

Nous vous informons que votre cliente l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité recevra, dans les prochains jours, un chèque au montant de 29 145,14 \$, taxes incluses, en paiement des frais de sa participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2020-116 rendue par la Régie de l'énergie le 1^{er} septembre 2020.

Veuillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

(s) Josée Gagnon

Signée par Josée Gagnon adjointe juridique en l'absence de :
Yves Fréchette

/jg

p.j.

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)



Le 25 septembre 2020

LETTRE PAR COURRIEL
CHEQUE PAR LA POSTE

Me Prunelle Thibault-Bédard
2267, rue Aylwin
Montréal (Québec) H1W 3C7

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à
l'installation d'équipements au poste des Appalaches
Votre dossier : R-4112-2019
Notre dossier : R058187 YF

Chère consoeur,

Nous vous informons que vous recevrez, dans les prochains jours, un chèque au montant de 13 574,41 \$, taxes incluses, en paiement des frais de participation de votre cliente le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2020-116 rendue par la Régie de l'énergie le 1^{er} septembre 2020.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(s) Josée Gagnon

Signée par Josée Gagnon adjointe juridique en l'absence de :
Yves Fréchette

/jg

p.j.

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)